

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 24/03/2026

Conseillers en exercice : 43

Présents : 42

Quorum : 22

SEANCE DU 28 MARS 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Vingt Huit Mars à 11 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

N° 02_280326

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Détermination du nombre
d'Adjoints.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CHIQUET-CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Anne-Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Françoise COULOMB, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS :

Madame Cristel MIGLIACCIO

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI rapporte :

VU les articles L 2122-1 et -2 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

CONSIDÉRANT que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 12 adjoints,

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 12 le nombre de postes d'adjoints pour la durée du mandat.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération n°02_280326 du Conseil Municipal du samedi 28 mars 2026 (suite)

ABSTENTIONS : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTHIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Françoise COULOMB, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 6

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Pierre SQUILLARI

Maire

